Nations Unies S/PV.6769



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6769e séance

Lundi 14 mai 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/275)

12-33798 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/275)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter S. E. M. Enver Hoxhaj, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/275, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Dans le dernier exposé fait au Conseil de sécurité en février sur la question, le Sous-Secrétaire général, M. Edmond Mulet, a exhorté le Conseil à envisager l'année 2012 comme le moment de réexaminer l'action de la communauté internationale au Kosovo (voir S/PV.6713). Il a affirmé que cette année offrirait des chances de parvenir à un règlement pacifique et à la stabilité à long terme au Kosovo et dans la région. Cela a été confirmé par les faits survenus au cours du premier trimestre de 2012 et attesté dans le rapport dont est saisi aujourd'hui le Conseil (S/2012/275). Certains des faits survenus au cours de la période considérée dans le rapport incitent à un optimisme prudent et à une certaine satisfaction. D'autres faits sont un rappel brutal de la persistance d'une fragilité et d'une instabilité extrêmes quelque 13 ans après l'adoption de la résolution 1244 (1999).

Je pense qu'il est désormais temps que la communauté internationale agisse avec davantage de détermination pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux avant la fin de l'année 2012. En conséquence, dans l'esprit du rapport du Secrétaire général, j'implore les membres du Conseil à examiner de nouveau les possibilités d'un consensus politique plus affirmé et d'une plus grande harmonie dans l'exploitation des ressources. Dans l'état actuel des choses, l'immobilisme non seulement se révèle non susceptible de garantir la stabilité, mais il est également coûteux et s'avère souvent – ce qui est inacceptable – un moyen peu efficace de réaliser des progrès sur la voie d'une paix plus durable dans la région.

Avant de souligner brièvement certaines grandes tendances qui ont marqué la dernière période considérée, je tiens d'abord à m'arrêter sur un événement important qui s'est produit il y a seulement huit jours en Serbie et au Kosovo. Les scrutins des élections générales et présidentielle serbes se sont déroulés dans la sécurité et le calme au Kosovo le 6 mai. Bien que les partis ne soient parvenus à un accord politique que très tardivement, une opération de facilitation extrêmement professionnelle a été organisée et exécutée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999).

La coopération entre l'OSCE et la Serbie a contribué à réduire les tensions liées à la controverse suscitée par la question du vote des Kosovars aux élections serbes. Les résultats exemplaires obtenus par l'OSCE l'ont été en grande partie grâce aux contributions de la Force de paix au Kosovo (KFOR), de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et des autorités kosovares, qui ont fourni un soutien essentiel et ont veillé à ce que le scrutin se déroule sans incident majeur.

Cette réussite montre comment la communauté internationale, en œuvrant de concert, peut gérer efficacement les questions délicates et appuyer

l'émergence de solutions pacifiques acceptées par tous. Les efforts de facilitation de l'OSCE seront à nouveau déployés le 20 mai pour le second tour de l'élection présidentielle. J'appelle tous les acteurs concernés à faire preuve à cette occasion du même sens des responsabilités et de coopération que ce qui a été démontré le 6 mai.

Je voudrais présenter brièvement au Conseil d'autres faits encourageants survenus au cours de la période du rapport. Les relations entre les Balkans occidentaux et l'Union européenne ont considérablement progressé grâce aux décisions d'accorder le statut de pays candidat à la Serbie et de lancer une étude de faisabilité au Kosovo. La présence institutionnelle de l'Union européenne (UE) sur le terrain s'est affirmée depuis le mois de février sous l'égide du Représentant spécial de l'UE pour le Kosovo, M. Samuel Žbogar, qui a rapidement fait des activités sur le terrain une priorité et a déjà formé des partenariats de travail étroits avec d'autres intervenants importants.

En dépit du fait que deux municipalités du nord du Kosovo aient mis à exécution leur projet d'organiser leurs propres élections locales hors du cadre de la résolution 1244 (1999), tant Belgrade que la communauté internationale ont adopté des positions fermes sur ce point, ne laissant planer aucun doute sur la question de la légitimité. J'ai bien fait comprendre aux dirigeants locaux du nord qu'ils devront suivre une autre voie s'ils veulent atteindre cette légitimité. Je mène actuellement un processus de consultation dans le but de trouver les moyens de promouvoir une représentation locale plus légitime et plus viable, et je solliciterai l'appui au Conseil de sécurité pour tout consensus qui se dégagerait à l'avenir.

Malgré les tensions présentes dans le nord, y compris s'agissant de la question des élections, quelques progrès ont été enregistrés dans ce domaine, ce qui est remarquable. Au cours de la période considérée dans le précédent rapport, EULEX en était arrivée à un point où elle n'avait presque aucune liberté de mouvement dans le nord. Depuis lors, elle a mis en place de nouvelles stratégies de sensibilisation, notamment des patrouilles à pied plus régulières et d'autres moyens de communication directe, dont les effets sont déjà visibles, sauf pour l'instant dans la région de Zubin Potok. Notre propre présence institutionnelle dans le nord collabore étroitement avec la KFOR, EULEX et l'OSCE, entre autres, afin que le message transmis aux communautés soit cohérent et que les activités de sensibilisation menées auprès d'elles soient concertées.

Malheureusement, certaines tendances négatives se sont également poursuivies au cours de la période considérée. La plus importante d'entre elles a été la concentration de graves actes criminels et d'incidents en matière de sécurité dans l'ensemble des régions multiethniques – mais surtout dans le nord – qui sont survenus pendant cette période; des incidents de ce genre avaient déjà lieu auparavant et se sont poursuivis depuis les élections serbes. Bien que ce type d'incidents puisse exacerber considérablement les tensions, une concentration accrue et une augmentation des incidents au cours de la période considérée sont la preuve flagrante que le statu quo n'est pas stable.

Les politiciens locaux de tous bords ont malheureusement répondu aux incidents par des discours politiques incendiaires et opportunistes. Au lieu de chercher à faire baisser la tension, ils ont choisi d'enflammer les passions pour, finalement, réaliser des gains politiques à court terme. Ceci continue de peser lourdement sur les possibilités d'atteindre des objectifs bien plus importants. Les arrestations multiples effectuées pendant la période considérée, tant par la police de Pristina que de Belgrade, sont l'illustration du même problème fondamental.

La force de la perspective européenne pour la région, qui incite les parties à régler leurs différends et à renforcer leur prospérité et leur avenir politique, est d'une importance critique. Hélas, cette incitation souffre parfois elle-même de l'absence manifeste d'un objectif commun parmi les principaux acteurs internationaux. Dans de telles circonstances, les résultats réalisés par les importants investissements internationaux, principalement sous la forme de forces internationales, resteront inférieurs à ce qu'ils pourraient ou devraient être.

Au fur et à mesure que l'Union européenne assume un plus grand rôle institutionnel, sa marge de manœuvre et son efficacité dépendent en grande partie de la force ou de l'absence d'un vaste consensus international. Une plus grande cohésion des efforts déployés par les acteurs internationaux, y compris par les membres du Conseil de sécurité, favoriserait la rationalisation des efforts sur le terrain. Il convient donc de définir plus clairement les perspectives et les objectifs communs en vue d'améliorer l'efficacité globale de l'utilisation de ressources internationales limitées.

Par exemple, l'Union européenne envisage actuellement de procéder à un examen important des activités et des plans d'EULEX, qui opère sous l'autorité générale de l'ONU. J'espère que ce sera là l'occasion d'établir un bilan coordonné des défis à relever. Dans ce contexte, la répartition des principaux pouvoirs exécutifs prévue par la résolution 1244 (1999), pouvoirs confiés ensuite à EULEX, doit faire suite à une analyse minutieuse des conséquences de cette répartition pour la réalisation des objectifs initiaux fixés pour la mission.

Je continue également de souligner que nous devons poursuivre ensemble nos efforts sur des questions fondamentales pour la réconciliation et la protection des droits des communautés minoritaires dans l'ensemble du Kosovo. Il faut notamment continuer à chercher à déterminer le sort des disparus, créer les conditions propices aux retours volontaires, régler de manière équitable les différends fonciers, et appliquer de manière intégrale et effective les cadres juridiques nécessaires à la protection et la préservation du patrimoine culturel et religieux. Et j'appelle encore une fois les autorités du Kosovo à améliorer leurs efforts de communication et d'information, et à manifester clairement leur intention d'entendre les préoccupations de la communauté serbe du Kosovo vivant de part et d'autre du fleuve Ibër/Ibar, et d'en tenir compte.

Nous espérons qu'avec la conclusion des élections en Serbie, un nouveau Gouvernement sera rapidement formé à Belgrade qui examinera d'un œil neuf les questions relatives au Kosovo. Il importe également de noter qu'il n'y aura pas d'élections générales au Kosovo au cours des 18 prochains mois; ainsi donc, nous approchons d'une période où il serait possible d'explorer des voies d'engagement politique plus éloignées de la rhétorique politique chargée des nombreuses campagnes et élections politiques.

Dans la mesure où les parties sont de plus en plus à même de trouver le moyen de mettre le passé derrière elles et de se concentrer plutôt sur leur volonté commune de prospérité et de stabilité, il serait peut-être possible de régler certains des différends encore en suspens. Les leçons et les limites mises au jour dans le cadre actuel du dialogue technique, notamment pour ce qui est du suivi et de la mise en œuvre, doivent servir à faire des améliorations au cours de la prochaine phase.

La communauté internationale est aujourd'hui confrontée à des opportunités tout autant qu'à des risques connus. La réalisation de meilleurs résultats nécessitera, concrètement, non seulement une énergie et une concentration renouvelées de la part de ceux qui travaillent sur le terrain et dans la région, mais aussi – si j'ose dire – de la part des membres du Conseil et de tous les membres de la communauté internationale qui ont beaucoup investi au Kosovo.

Je remercie les membres du Conseil de l'appui qu'ils n'ont cessé d'accorder à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, et je leur demande d'adopter une approche proactive face aux difficultés actuelles. Je les exhorte à user de leur autorité et de leur influence auprès des parties pour les encourager à négocier de bonne foi – ce qui en fin de compte est évidemment dans leur intérêt. Et surtout, je demande aux membres du Conseil de définir des objectifs communs qui pourraient aider les parties – et nous tous – à mettre un point final à cette affaire et à parvenir au plus vite à des solutions substantielles et durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif de sa présentation.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité en application de la résolution 1244 (1999).

Je salue la présence du Représentant spécial, M. Farid Zarif, et le remercie de sa déclaration.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est un pilier central de la paix et de la stabilité au Kosovo. Nous appuyons le travail important qu'elle réalise et pensons, comme le Secrétaire général le dit dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, que « Les mesures prises par les acteurs internationaux dans le cadre des Nations Unies et de la résolution 1244 (1999) doivent être stratégiquement alignées et étroitement coordonnées » (*S/2012/275, par. 62*). Cela comprend la reconfiguration éventuelle de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), mentionnée à l'annexe I du rapport.

Nous n'avons, hélas, aucun détail quand aux conséquences possibles de ces changements structurels. Notre position de longue date sur l'engagement de l'Union européenne au Kosovo demeure inchangée. Nous croyons que l'Union européenne doit maintenir

sa position de neutralité afin de mettre en place l'environnement institutionnel manquant et d'améliorer la situation sociale désastreuse qui règne dans la province.

Le Secrétaire général est d'avis que « les tensions et les heurts sur le terrain continuent de menacer la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région » (*ibid., par. 58*). La précarité de cette situation affecte de manière disproportionnée la communauté serbe du Kosovo. Le rapport indique que la criminalité interethnique « sous la forme notamment d'intimidations, d'agressions, de vols, d'incendies volontaires, de vandalisme et de détérioration d'églises orthodoxes serbes et de biens individuels, a augmenté par rapport à la même période, l'année précédente » (*ibid., par. 21*).

Le Ministère serbe du Kosovo a enregistré plus de 180 attaques contre des Serbes, leurs biens ou leurs lieux saints au cours du premier trimestre de 2012, soit en moyenne plus de deux par jour. Ces chiffres expliquent ce que le rapport appelle « la baisse continue » du nombre de Serbes du Kosovo qui rentrent dans la province. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 33 Serbes seulement sont rentrés au cours des premiers trois mois et demi de 2012, soit moitié moins que ceux qui étaient rentrés à la même période l'année dernière.

Depuis notre dernière séance dans cette salle, Pristina a, hélas, continué sa campagne d'intimidation à l'encontre des Serbes du Kosovo. À la fin février, par exemple, six de nos ressortissants qui résident au Kosovo mais travaillent en Serbie centrale dans un bureau du Ministère de l'intérieur ont été arrêtés pour ce que le rapport appelle « des raisons politiques ». Ils ont été incarcérés pendant plusieurs semaines et sont aujourd'hui assignés à résidence. À cinq occasions différentes, en moins d'un mois, la police du Kosovo a arrêté des dizaines de personnes chargées de remettre leurs pensions à des dizaines de milliers de retraités serbes du Kosovo, les privant ainsi de leur seule source de revenus. À la même période, plusieurs Serbes du Kosovo influents, dont plusieurs élus, ont été jetés en prison.

Un autre incident grave a eu lieu le 4 avril à Pristina. Le directeur du Bureau serbe pour la mise en œuvre du dialogue a été agressé par des activistes du Mouvement pour l'autodétermination, parti représenté à l'Assemblée. Il a été attaqué alors qu'il quittait le bâtiment dit du cadastre du Kosovo, situé en face du siège d'EULEX dans le centre de Pristina. Il s'était rendu dans la province sur l'invitation d'EULEX pour envisager des moyens d'appliquer des accords déjà conclus dans le cadre du dialogue sur les questions techniques facilité par l'Union européenne.

Les agents de police locaux chargés d'assurer sa protection et celle des membres de sa délégation ont failli à leur devoir. Malheureusement, ni ces agents ni tout autre membre des services de police du Kosovo n'ont fait l'objet d'une enquête pour faute ou incompétence suite à cette agression – d'ailleurs cela n'avait pas non plus été le cas pour l'attaque menée à Noël contre le convoi du Président Tadić près du monastère de Visoki Decani.

Dans des lettres de protestation adressées à des responsables de l'ONU et de l'Union européenne, le Premier Ministre de la Serbie, M. Mirko Cvetković, a écrit que cette attaque était une nouvelle tentative des extrémistes visant à intimider la population serbe dans la province du sud et d'empêcher le dialogue, l'application des accords et le règlement pacifique de ce problème. Le Premier Ministre a appelé à un engagement plus important de toutes les missions internationales sur le terrain ainsi qu'à une évaluation plus juste des risques en matière de sécurité et à un niveau de protection adéquat.

Le huitième anniversaire du pogrom contre les Serbes au Kosovo a été marqué durant la période à l'examen. Le 17 mars 2004, 35 églises et monastères, dont un grand nombre datent du XIV[e] siècle ou d'avant, ont été saccagés ou détruits. Des dizaines de personnes ont été tuées et des centaines d'autres blessées. Des milliers d'habitations et de commerces ont été réduits en cendres. Plus de 8 000 Serbes du Kosovo ont dû fuir leur foyer, victimes d'un nettoyage ethnique. À l'époque, Human Rights Watch a écrit que « des foules nombreuses d'Albanais de souche s'étaient employées avec une violente efficacité à effacer les dernières traces d'une présence serbe de leurs zones d'habitation». Près de 10 ans plus tard, le Secrétaire général indique dans son rapport que

> « la population albanaise du Kosovo reste fortement opposée aux mesures législatives visant à protéger les sites culturels et religieux serbes et à leur application, et un écart persiste entre les engagements pris par les autorités kosovares dans ce domaine et leur mise en œuvre. » (*S/2012/275, par. 45)*

Aujourd'hui, la profanation d'églises et de cimetières orthodoxes se poursuit sans relâche au Kosovo. Malheureusement, le rapport ne donne aucun détail sur ces attaques contre nos lieux saints. Par exemple, deux des quatre sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO situés dans la province ont été pris pour cible le même jour. Le 31 mars, l'inscription « Armée de libération du Kosovo » est apparue sur le monastère de Visoki. Quelques heures plus tard, un engin à sous-munitions extrêmement dangereux a été découvert sur le site de l'église de la Vierge de Leviša (Bogorodica Ljeviška), situé dans le vieux quartier de Prizren, la capitale de la Serbie antique. Il avait été placé juste derrière le mur est du sanctuaire, à quelques mètres de l'autel. Cela s'est produit quelques jours seulement avant le début de la restauration, parrainée par l'UNESCO, des fresques détruites lors du pogrom de mars 2004. Entre le 17 mars et le 19 avril, dans un certain nombre d'enclaves dans le sud du Kosovo, des églises paroissiales ont été profanées, vandalisées et, dans un cas, la cible de tirs à l'arme automatique.

Durant la période à l'examen, pas un seul auteur de ces actes n'a été arrêté pour avoir commis des crimes haineux contre des sites qui sont au cœur même de l'identité nationale serbe. Aucun responsable de souche albanaise n'a par ailleurs dénoncé ces actes de profanation.

Le 6 mai, les élections présidentielle et législatives serbes ont été tenues aussi bien dans le nord que dans le sud du Kosovo, conformément à la Constitution de la République de Serbie et à la résolution 1244 (1999). Je tiens à saluer les efforts déployés aussi bien par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, que par le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Zannier, en vue d'aider les Serbes à exercer leur droit de vote, un droit démocratique. Je remercie également le général Erhard Drews, Commandant de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), d'avoir exigé le déploiement de centaines de soldats supplémentaires au Kosovo en tant que moyen de dissuasion. Cela a permis d'éviter que des menaces d'emploi de la force visant à empêcher la tenue des élections ne soient mises à exécution, telle celle proférée mi-mars par celui qui était le porte-parole de l'Armée de libération du Kosovo durant la guerre et qui préside actuellement l'Assemblée du Kosovo, M. Jakup Krasnigi. Le second et dernier tour de l'élection présidentielle aura lieu le dimanche 20 mai. Nous nous attendons à ce que toutes les mesures de sécurité nécessaires soient maintenues afin que le scrutin puisse se dérouler en toute sécurité, comme ce fut le cas le 6 mai.

Nous avons pris note avec regret de la lettre datée du 22 mars, adressée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, au Ministre serbe pour le Kosovo-Metohija, M. Goran Bogdanović, dans laquelle il a indiqué que la MINUK n'était pas en mesure d'organiser des élections locales dans la province conformément à la résolution 1244 (1999). En réponse, nous avons proposé de commencer à assurer un suivi commun de la situation relative au déroulement de telles élections, dans le but de réexaminer cette question au cours des six prochains mois.

Fin février, un accord a été trouvé lors de la neuvième session du dialogue sur des questions techniques entre Belgrade et Pristina, facilité par l'Union européenne, au sujet de la question délicate de la représentation et de la coopération régionales. Certains détails sont fournis aux paragraphes 13 et 14 du rapport dont le Conseil est saisi. Cet accord, s'inscrivant dans le cadre de la neutralité de l'Organisation vis-à-vis du statut du Kosovo et conforme à la résolution 1244 (1999), permet aux autorités de Pristina de participer à des réunions en tant qu'acteur non étatique dans les organisations régionales dont le but est, selon les termes convenus, de promouvoir la coopération ou l'intégration dans la région des Balkans. Je tiens à établir clairement que cet accord ne s'étend pas aux instances multilatérales ouvertes uniquement aux États souverains, tels le Processus de coopération pour l'Europe du Sud-Est, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et toute autre institution ou organisme du système des Nations Unies.

Il est indiqué dans le rapport que les possibilités de dialogue semblent devoir être limitées au cours des prochains mois si le calme n'est pas maintenu, notamment si les pouvoirs publics réagissent de manière imprudente aux incidents et aux provocations sur le terrain. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général, notamment parce qu'il semble que l'opinion publique de souche albanaise est de plus en plus opposée à la poursuite de toute forme de négociation. Je tiens à souligner que la Serbie reste pleinement attachée à ce processus.

Les désaccords quant au statut du Kosovo ne doivent pas nous empêcher d'œuvrer de concert pour régler des problèmes concrets. Il reste beaucoup à faire

pour améliorer les conditions de vie de la population au moyen de pourparlers menés de bonne foi. En outre, comme le Président Tadić l'a déclaré à maintes reprises, un tel accord doit contenir des garanties internationales solides qui préservent nos intérêts dans la province et, à cette fin, il faut, premièrement, prévoir une solution réaliste pour le nord du Kosovo; deuxièmement, protéger nos enclaves dans le sud du Kosovo; troisièmement, préserver l'identité et le patrimoine religieux serbes dans toute la province; et, quatrièmement, régler les différends liés aux biens privés et commerciaux.

Entre la fin de la période à l'examen et la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui, des faits inquiétants ont encore plus desservi la justice au Kosovo. L'exemple le plus flagrant est l'affaire *Fatmir Limaj*, un ancien haut gradé de l'Armée de libération du Kosovo et proche collaborateur du soi-disant Premier Ministre du Kosovo, Hashim Thaçi. Au 23 avril, les procureurs n'avaient pas, dans le délai de 24 mois prescrit par la loi, engagé de poursuites pénales contre Fatmir Limaj pour blanchiment d'argent et crime organisé durant son mandat en tant que prétendu Ministre des transports. D'après une organisation non gouvernementale réputée basée à Pristina, Fatmir Limaj ne peut plus être mis en examen pour utilisation frauduleuse et disparition de fonds publics à hauteur de 80 millions d'euros environ. Quelques jours plus tard, le 2 mai, Fatmir Limaj a été acquitté pour crimes de guerre concernant les actes de torture et le meurtre de Serbes en 1999 dans le tristement célèbre camp de prisonniers de Klecka. Cet acquittement a eu lieu dans le sillage du rejet par le tribunal de tous les éléments de preuve fournis par M. Agim Zogaj, le seul témoin qui ait vécu assez longtemps pour que les procureurs puissent prendre sa déposition. Il est décédé dans des circonstances mystérieuses alors qu'il était enrôlé dans un programme de protection des témoins, deux mois avant le début du procès.

Le verdict de non-culpabilité a choqué l'opinion publique serbe. Les familles des victimes en ont été indignées. Comme l'a indiqué le Procureur serbe chargé des crimes de guerre, on est en droit de se demander, après un tel jugement, si un jour les tribunaux du Kosovo condamneront qui que ce soit pour les crimes de guerre commis à l'encontre des Serbes du Kosovo. Toutefois, il y a lieu de se réjouir de ce que le Bureau du Procureur spécial d'EULEX ait annoncé son intention de faire appel de ce jugement.

Nous demeurons profondément préoccupés par une autre affaire dans laquelle Limaj, ainsi que Thaçi et plusieurs autres figures de l'ALK seraient impliqués. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'enquête engagée par la mission EULEX sur les allégations faites dans un rapport publié par le Conseil de l'Europe en décembre 2010 sous le titre « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo ». Selon ce rapport, des centaines de Serbes ont été enlevés au Kosovo avant, pendant et immédiatement après le conflit de 1999 et envoyés dans des camps de détention clandestins en République d'Albanie, où beaucoup d'entre eux ont été sélectionnés pour subir de force une intervention chirurgicale avant d'être assassinés. On leur a prélevé des organes pour les vendre sur le marché noir international. L'annexe I au rapport du Secrétaire général indique que l'Équipe spéciale d'investigation a continué à renforcer ses capacités, et progressé dans ses travaux sur cette affaire. Toutefois, il nous semble que le manque de transparence qui caractérise la conduite de cette enquête devrait grandement donner à réfléchir au Conseil.

Au cours de la période considérée, de nombreuses questions primordiales, telles que celles qui ont trait au respect du principe de responsabilité, au mandat, à la compétence, et à la protection et à la réinstallation des témoins n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes. Notre priorité absolue doit demeurer de faire toute la lumière sur ces allégations monstrueuses, sans précédent dans l'histoire des conflits armés. Selon les conclusions d'un rapport récent d'Amnesty International,

> « Plus de 400 familles serbes attendent toujours que les corps de leurs proches soient retrouvés; nombreux sont ceux qui pensent que leur fils, leur père, leur frère se trouve peut-être parmi les Serbes emportés en Albanie. Ils attendent toujours que justice soit faite. »

La déclaration unilatérale d'indépendance faite le 17 février 2008 par les autorités de souche albanaise de notre province méridionale du Kosovo-Metohija continue de diviser le monde. Comme l'indique le Secrétaire général dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, il existe « un sentiment partagé par un nombre croissant de personnes que les causes profondes du conflit sont loin d'être traitées » (*ibid., par. 4*). La question non réglée du statut du Kosovo est au cœur de toutes nos difficultés.

Je tiens à exprimer notre sincère gratitude à la grande majorité des États Membres de l'ONU et à la majorité des États qui siègent au Conseil pour leur respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Serbie. Je les adjure de continuer de s'abstenir d'avaliser toute solution au problème du Kosovo qui ne découle pas d'un accord clair entre les parties. C'est le seul moyen de nous aider à parvenir à une solution négociée équitable, conformément à la résolution 1244 (1999). Quoi que veuillent bien en dire certains, toute autre issue constituerait de fait un dangereux précédent qui menacerait de façon permanente la stabilité et les frontières de nombreux États Membres de l'ONU.

La Serbie a privilégié la voie diplomatique dans ses efforts pacifiques en vue de réparer les dégâts causés par la déclaration unilatérale d'indépendance. Nous nous y sommes employés avec détermination, comme le ferait, en pareille situation, n'importe quel autre pays digne de ce nom. Pour la première fois de l'histoire de notre région, le réflexe de vengeance et de représailles a été volontairement réprimé. Pour la première fois, face à une menace d'une telle ampleur, une nation des Balkans n'a pas eu recours à la force. La détermination de la Serbie n'est pas de nature belliqueuse et ne le sera jamais. Toutefois, nous demeurerons fermes et inflexibles face aux tentatives visant à diviser notre patrie, à s'approprier notre patrimoine et à forcer nos concitoyens à vivre dans un pays qu'ils ne considèrent pas comme le leur.

Ce que nous recherchons, c'est une juste conclusion du conflit au Kosovo. Aucune solution maximaliste ou unilatérale imposée ne saurait, sans risque de retour en arrière, propulser les Balkans occidentaux vers l'avenir qui leur est tracé en Europe. L'un des enseignements les plus importants tirés de notre histoire est que les solutions à somme nulle n'ont jamais le résultat positif escompté. Chaque fois qu'une partie gagne, l'autre partie attend patiemment le moment où des circonstances plus favorables lui permettront de récupérer ce qu'elle estime lui avoir été indûment ravi. Une fois après l'autre, nous avons vu le vainqueur d'aujourd'hui devenir le vaincu de demain. En l'absence de véritable consentement de la part de toutes les parties concernées, nous n'avons jamais vu s'instaurer d'harmonie durable. C'est pourquoi l'engrenage de la haine s'est perpétué pendant des siècles.

La Serbie démocratique est résolue à rompre ce cercle infernal. Nous tendons la main à nos adversaires. Néanmoins, il faut que des hommes d'État dignes de ce nom, mus par la compassion et animés d'un esprit visionnaire, fassent ensemble le choix délibéré de privilégier la concorde au lieu de l'hostilité. La seule façon que les Serbes et les Albanais puissent choisir finalement la même voie est de forger une alliance de paix.

Dans la poursuite de ce noble objectif, nous pouvons nous inspirer des propos de l'un des pères fondateurs du Mouvement des pays non alignés, qui, il y a des années de cela, non loin de cette même salle, a demandé au monde de se rappeler que la paix n'était pas une relation entre pays, mais plutôt un état d'esprit reposant sur la sérénité de l'âme. Une paix durable ne peut être le fait que d'esprits pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Enver Hoxhaj.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de prendre aujourd'hui la parole au Conseil de sécurité au sujet de l'évolution de la situation au Kosovo. Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général des efforts qu'il déploie en faveur de la paix, de la stabilité et du progrès dans mon pays et dans les Balkans occidentaux. Je voudrais également remercier tous les États Membres de l'ONU de l'appui qu'ils apportent à l'édification d'un Kosovo démocratique et indépendant. Je tiens à réitérer qu'à l'heure actuelle, le seul objectif auquel aspire le Kosovo est d'intégrer les institutions euro-atlantiques et d'adhérer à l'ONU.

Aujourd'hui, le Kosovo est dans la cinquième année de son indépendance. Son processus d'édification de l'État est un succès remarquable pour le Kosovo, l'Europe et la communauté internationale. Nous avons adopté et mis en œuvre une constitution moderne qui reprend toutes les dispositions de la proposition globale de règlement de l'Envoyé spécial de l'ONU, M. Martii Ahtisaarí. Dans cette Constitution, le Kosovo s'engage en faveur des principes de démocratie, de laïcité et de pluriethnicité.

Avant la déclaration d'indépendance du Kosovo, certains pensaient que son statut d'État serait une source d'instabilité dans la région. Cependant, après le 17 février 2008, l'indépendance du Kosovo s'est révélée un facteur de paix, de stabilité et de sécurité dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi l'indépendance du Kosovo a été reconnue par tous ses voisins, à l'exception de la Serbie, et par l'écrasante majorité des pays européens. Aujourd'hui, près de la moitié des États Membres de l'ONU ont reconnu notre

État. Je tiens à cet égard à remercier Haïti, Sao Tomé-et-Principe, et le Brunéi Darussalam de leur décision de reconnaître officiellement le Kosovo.

Aujourd'hui, j'aimerais aborder la situation actuelle au Kosovo, les progrès que nous avons réalisés et les défis qui nous attendent.

Je voudrais aborder quatre points. Le premier concerne la consolidation de l'État du Kosovo. Au cours de la période à l'examen, les dirigeants et les citoyens kosovars se sont concentrés, du fait de l'engagement qu'ils avaient pris et avec l'appui de leurs partenaires internationaux, sur le renforcement des institutions pluriethniques et démocratiques du Kosovo. La Présidente, le Parlement et le Gouvernement se sont employés activement et avec efficacité à poursuivre la construction de l'État et de sa cohésion, le renforcement de l'état de droit, la mise en œuvre des réformes nécessaires et la gestion des priorités les plus pressantes de notre société. En dehors des autres tâches nationales et internationales d'importance, la Présidente s'est attelée activement à la lutte contre la corruption et à notre programme d'intégration à l'Union européenne. Sous sa direction, le Kosovo a mis en place deux organes importants : le Conseil national de lutte contre la corruption et le Conseil national pour l'intégration européenne.

Le Parlement a adopté 22 lois importantes et progressé notablement dans le processus de mise aux normes européennes de la législation kosovare. Deux de ces lois visent à promouvoir et protéger le patrimoine culturel et religieux de la ville de Prizren et du village de Velika Hoxa. Les institutions kosovares ont accordé une protection spéciale, fondée sur les normes internationales les plus élevées, à 45 sites du patrimoine culturel orthodoxe serbe.

Nous avons entrepris des réformes et investi aux fins de la croissance économique du Kosovo et en vue de lui permettre d'être compétitif par rapport aux autres pays. Suite à cela, la croissance du produit intérieur brut du Kosovo a atteint selon les estimations 5 %, soit un chiffre deux fois plus important que durant la période qui a précédé l'indépendance et deux fois plus important également que le PIB du reste de la région. Toutefois, le chômage reste pour nous une question pressante. Tandis que l'Europe est en proie à une crise financière et de la dette, le Kosovo a réussi à maintenir sa stabilité sur les plans macroéconomique et budgétaire. La qualité de sa planification et de la mise en œuvre des mesures a permis au Kosovo de conclure un nouvel accord de confirmation avec le Fonds monétaire international (FMI), qui prévoit un soutien de 107 millions d'euros aux programmes de notre gouvernement.

Les institutions kosovares ont également mis un accent tout particulier sur l'application des lois, la réforme du système judiciaire et l'administration publique. Comme le rapport du Secrétaire général (S/2012/275) le confirme, les institutions kosovares et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ont accompli un très bon travail sur un certain nombre de procès et de dossiers portant sur des crimes de guerre et des affaires de corruption et de criminalité organisée. EULEX se concentre essentiellement sur ce type d'affaires. La police kosovare continue, pour sa part, de se consacrer à l'état de droit et elle a incorporé dans ses rangs une représentation relativement forte de Serbes kosovars et d'autres communautés. Grâce à nos institutions judiciaires et de police, le taux de criminalité a chuté de 11 % par rapport à l'an dernier.

Je tiens à redire ici que le Gouvernement kosovar reste attaché au travail de l'Équipe spéciale d'investigation, qu'il soutient dans son enquête sur toutes les allégations dont fait état le rapport de M. Dick Marty. Les institutions du Kosovo sont tout à fait déterminées à aider à faire toute la lumière sur ces allégations de façon ouverte, indépendante, professionnelle et transparente. Nous nous félicitons de ce que le Parlement albanais ait adopté la loi garantissant la pleine coopération de l'Albanie avec l'Équipe spéciale d'investigation d'EULEX.

Mon deuxième point a trait à la situation dans le nord du Kosovo. Au cours des cinq dernières années, le Kosovo a accompli d'importants progrès dans l'intégration de la communauté serbe aux niveaux de l'administration centrale et locale. Aujourd'hui, la communauté serbe du Kosovo est présente au Parlement : sur 120 députés, 13 appartiennent à la communauté serbe. Celle-ci est également représentée au sein du Gouvernement où elle a un vice-premier ministre et trois ministres. Dans le cadre du processus de décentralisation, nous avons établi six nouvelles municipalités, où les Serbes du Kosovo prennent part aux institutions autonomes dans les domaines de l'administration, de la police, de la justice, de l'éducation et de la culture.

Le Kosovo s'est construit sur les principes de la citoyenneté et de la pluriethnicité. Dans notre

constitution et notre législation, les citoyens kosovars jouissent du droit à la double citoyenneté. Ainsi, lors des élections présidentielle et législatives du 6 mai dernier en Serbie, les Serbes vivant au Kosovo ont été en mesure de voter. Conformément à un accord conclu avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), cette dernière s'est chargée de la facilitation du processus de vote pour les Serbes du Kosovo. Sous la bannière de l'OSCE, des bureaux de vote mobiles ont ainsi été ouverts, où les Serbes kosovars ont pu voter, et le décompte de leur vote s'est fait hors du territoire de la République du Kosovo.

Cela a marqué un pas important pour l'État du Kosovo, puisque la Serbie a accepté à cette occasion de n'organiser aucune activité électorale au Kosovo, sous une forme ou une autre, et ce 13 ans après la fin de la guerre. Il est très important de préciser que la Serbie n'a pas essayé d'organiser d'élections locales dans les trois municipalités du nord. C'est un signe encourageant du début de l'acceptation par la Serbie de la réalité de l'indépendance du Kosovo.

Nous sommes cependant très préoccupés de la situation dans les trois municipalités du nord du Kosovo. La Serbie y maintient encore des structures illégales de police et de sécurité, en violation de la résolution 1244 (1999). La situation, sur le plan de la stabilité et de la sécurité, est très tendue et il reste encore des barricades mises en place par ces entités. Ce à quoi nous assistons dans cette partie du Kosovo n'est pas nouveau pour la région : dans les années 90, les barricades en Croatie et en Bosnie étaient dressées par les structures de police et de sécurité qui étaient dirigées et financées par la Serbie d'une façon très similaire à la façon dont les structures illégales du nord du Kosovo sont contrôlées, dirigées et financées par la Serbie. Les intentions de la Serbie, dans cette partie du Kosovo, sont de maintenir le statu quo et de créer les conditions d'un enlisement du conflit, pour ensuite conduire à la partition territoriale. En raison de cette situation, nos institutions n'ont pas pu intégrer les Serbes du Kosovo et mettre en œuvre le plan Ahtisaari dans cette partie de notre pays, comme nous l'avons fait avec succès dans le reste du Kosovo.

Il s'agit de la seule zone en Europe où il n'y a ni état de droit ni participation démocratique aux institutions. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la Force de paix au Kosovo et EULEX sont empêchées de mener leurs opérations dans le cadre de leur mandat. En outre, toute la stabilité du Kosovo et le système de sécurité régional dépendent de la situation dans le nord. Je voudrais en donner un exemple. Aux premières heures de la matinée du 8 avril dernier, un père de famille albanais du Kosovo de 38 ans a été tué dans son appartement par une explosion où deux de ses quatre enfants ont également été blessés. Cela s'est produit dans le nord de Mitrovica et ce n'était pas un acte isolé : la ville de Mitrovica est divisée, non par le fleuve Ibër, mais par la peur; c'est par la peur et par les menaces que les structures de sécurité expulsent toutes les communautés non serbes du nord du Kosovo.

La position de notre gouvernement est très claire : la violence doit cesser et la Serbie doit retirer ses unités de police et de sécurité du nord du Kosovo. Le Kosovo a toujours été une société pluriethnique et il le restera à jamais. À cet égard, nous sommes contre tout type de partition, de modification des frontières ou d'échange de territoires. Pour notre gouvernement, l'intégration des 30 000 Serbes du Kosovo au nord est fondamentale et doit se faire de la même façon que les 100 000 Serbes du Kosovo se sont intégrés dans le reste du Kosovo. Dans ce sens, notre gouvernement est déterminé à entretenir un dialogue interne avec les Serbes du Kosovo dans les municipalités du nord afin d'intégrer cette communauté aux institutions démocratiques et de permettre la mise en place d'un programme de développement social et économique.

Mon troisième point concerne le dialogue technique entre la République du Kosovo et la République de Serbie. Je voudrais mettre en exergue les accords conclus sur la coopération régionale et la gestion intégrée des frontières. Le 24 février, un accord a été conclu sur la représentation et la coopération régionales du Kosovo. Sur la base de cet accord, le Kosovo participera désormais à toutes les instances régionales et y prendra la parole en son nom propre et sur un pied d'égalité avec les autres États participants. Cela signifie que le Kosovo va signer de nouveaux accords et présenter des demandes d'adhésion auprès de différentes organisations régionales. Le Kosovo et la Serbie ont également conclu un accord sur la gestion commune des frontières, assorti d'un protocole technique de mise en œuvre qui apporte une solution européenne au problème de la frontière séparant les deux États.

Il est indiscutable qu'avec la conclusion de ces accords le dialogue a réalisé des avancées. Il s'agit d'accords juridiques bilatéraux entre deux pays indépendants. Toutefois, la crédibilité de tout le processus de dialogue se trouve ici en jeu. En effet, les accords ne valent rien s'ils restent lettre morte et ne

sont pas appliqués dans les faits. Or la plupart des accords passés n'ont aucunement été mis en œuvre. La Serbie n'a par exemple pas signé ni ratifié le protocole technique relatif à l'accord sur la gestion commune des frontières parce qu'elle continue de croire à la possibilité d'une partition du nord du Kosovo. À l'inverse, la Serbie a accepté l'accord sur la représentation du Kosovo dans les instances régionales, mais a boycotté toutes les réunions auxquelles participait le Kosovo et imposé des obligations qui n'étaient pas prévues.

D'autres accords ne sont que partiellement mis en œuvre, tels ceux relatifs à la liberté de circulation et au libre-échange. Ces accords sont directement remis en cause par les barrages routiers dressés dans les municipalités du nord du Kosovo et par l'arrestation systématique de citoyens kosovars par les autorités serbes. Ces deux derniers mois, plus de 10 citoyens kosovars qui passaient par la Serbie en provenance ou en direction du Kosovo ont été arrêtés sans raison puis ont été relâchés.

Le Kosovo a abordé le dialogue de bonne foi et a joué un rôle très constructif dans la signature et la mise en œuvre des accords. Le 2 mars, le Conseil européen a décidé d'accorder le statut de pays candidat à la Serbie suite aux accords intervenus dans le cadre du dialogue technique. Toutefois, nous déplorons profondément le fait que la Serbie n'a pas fait preuve de la même bonne foi s'agissant de mettre en œuvre les accords. En outre, la Serbie continue de maintenir au Kosovo des structures de police et de sécurité illégales ainsi que des structures criminelles, ce qui constitue une violation flagrante de l'esprit sur lequel est fondée l'Union européenne et représente une menace pour la paix et la stabilité régionales et internationales. Au cours des trois derniers mois, la Serbie a montré deux visages : celui d'une Serbie qui se comporte comme un pays pro-européen vis-à-vis de Bruxelles et celui d'une Serbie qui agit de manière antieuropéenne dans ses relations avec le Kosovo et le reste de la région.

Le dernier sujet que j'aborderai aujourd'hui est celui des relations entre le Kosovo et l'Union européenne. L'année s'est ouverte sur la visite au Kosovo de Cecilia Malmström, Commissaire européenne aux affaires intérieures, qui a signalé l'ouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas. La feuille de route sur ce point est attendue d'ici peu. Les institutions kosovares ont réalisé des progrès considérables pour ce qui est de remplir les critères permettant à nos ressortissants de voyager sans visa.

Sur le plan des relations entre le Kosovo et l'Union européenne, un autre événement très important est intervenu pendant la période à l'examen. L'Union européenne a confirmé en effet que le Kosovo avait clairement un avenir européen. Les accords conclus dans le cadre des pourparlers bilatéraux entre le Kosovo et la Serbie vont permettre à mon pays de suivre la même voie européenne que d'autres dans les Balkans. Le 27 mars, durant la visite qu'il a effectuée au Kosovo, le Commissaire européen en charge de l'élargissement, Štefan Füle, a annoncé le lancement d'une étude de faisabilité en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo.

Nous savons que le processus prendra du temps et demandera de nombreuses réformes dans plusieurs domaines clefs, comme l'état de droit, l'administration publique, le commerce et l'économie de marché. Mais le lancement de l'étude de faisabilité d'un accord de stabilisation et d'association confirme que le processus d'établissement de relations contractuelles entre le Kosovo et l'Union européenne a démarré.

Je voudrais terminer en indiquant que le principal objectif des institutions et de la population du Kosovo est l'intégration aux institutions euro-atlantiques. Nous sommes déterminés à entretenir des relations de bon voisinage et nous nous employons activement à procéder aux réformes nécessaires pour l'adhésion. Nous sommes convaincus que le dialogue est une valeur démocratique. Ni les menaces ni la violence ne peuvent régler les problèmes qui opposent le Kosovo et la Serbie.

Nous ne transigerons jamais sur l'indépendance, la souveraineté et le bon fonctionnement de notre État. Nous demandons à la Serbie de retirer ses structures de police et de sécurité illégales, de commencer à mettre en œuvre pleinement et de bonne foi les accords conclus dans le cadre du dialogue technique et de se comporter conformément aux principes européens de coopération et de bon voisinage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Menan (Togo) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, pour la présentation qu'il vient de nous faire du

rapport trimestriel du Secrétaire général relatif à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2012/275). Je voudrais également saluer la présence parmi nous de M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Enver Hoxhaj. Je les remercie de leurs déclarations.

En février dernier, au cours du débat tenu ici même sur la question sous examen (voir S/PV.6713), le Togo se félicitait de la dynamique de négociation observée entre les autorités de la Serbie et celles du Kosovo. Ces négociations avaient permis le dégel des relations diplomatiques entre les deux parties, après une fin d'année 2011 particulièrement tendue au nord du Kosovo, du fait des actes de violence entre les deux communautés, kosovare et serbe.

Nous constatons malheureusement, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, que de nombreux actes ont terni cette dynamique de dégel, notamment les arrestations de part et d'autre de fonctionnaires serbes et kosovars, les agressions sur des individus et, surtout, l'organisation, en février, d'un référendum et d'élections locales par les municipalités serbes du nord du Kosovo, en dépit de l'opposition des autorités kosovares et de la communauté internationale.

En dépit de ces tensions, nous notons que les négociations se sont poursuivies, sous l'égide de l'Union européenne, et ont abouti à la conclusion de l'accord sur la représentation et la coopération régionales du Kosovo, qui permet à ce dernier de prendre part à des rencontres régionales et internationales. Cependant, nous déplorons les divergences d'interprétation de la note de bas de page de cet accord qui n'a pas permis aux représentants des autorités de Pristina et de Belgrade de participer aux mêmes réunions régionales. À cet égard, nous saluons la disponibilité de la MINUK à accompagner les deux parties dans l'application de cet accord. Nous nous félicitons également de la signature, au cours de la neuvième session du dialogue entre les deux parties, tenue en février dernier, du protocole technique qui complète le volet opérationnel de l'accord relatif à la gestion commune des points de passage, conclu le 2 décembre 2011.

Le rapport sous examen indique que des progrès tangibles ont été réalisés dans le domaine notamment de l'économie et de la lutte contre la corruption, mais il révèle aussi l'existence de nombreux obstacles sur le chemin de la reconstruction, tels que la criminalité et les menaces récurrentes sur le patrimoine culturel et religieux. Nous encourageons les autorités kosovares à prendre les mesures nécessaires pour protéger ce patrimoine contre les vols et le vandalisme.

Par ailleurs, à l'instar d'autres États, le Togo reste préoccupé par la question des allégations de trafic d'organes dont nous attendons toujours les conclusions des investigations. À cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter de la bonne volonté manifestée par les autorités albanaises, au plus haut niveau, de coopérer pleinement avec M. John Clint Williamson, le procureur principal de l'Équipe spéciale d'investigation de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) chargée des accusations de trafic d'organes.

Mon pays estime que les signaux positifs et les avancées constatées risquent, à tout moment, d'être remis en cause s'il n'est trouvé de règlement définitif à la question du statut du Kosovo. La persistance des incidents et des violences interethniques, dont le nombre a augmenté à l'occasion du processus électoral en cours en Serbie, et le refus d'une cohabitation pacifique sont autant d'actes qui attestent du manque de consensus entre les autorités serbes et kosovares sur le statut final du Kosovo. Le Togo exhorte toutes les parties concernées à éviter ces actes, qui sont de nature à aggraver les tensions entre les différentes communautés et à assombrir les perspectives de la réconciliation entre elles. Il les invite à poursuivre le dialogue qui, seul, peut conduire à la résolution pacifique et durable des différends.

À cet égard, l'approche constructive des autorités serbes et kosovares, qui ont su faire preuve de retenue et de compromis pour permettre la tenue, dans le calme et la sérénité, le 6 mai dernier, du premier tour des élections générales serbes dans le nord du Kosovo, en collaboration avec l'OSCE, est la manifestation de leur volonté de trouver par le dialogue des solutions à leurs divergences.

Mon pays voudrait réitérer ses vifs remerciements à la MINUK, à la Force de paix au Kosovo, à EULEX, à l'OSCE et à toutes les organisations partenaires qui, dans un contexte difficile, continuent de travailler pour le bon fonctionnement des institutions kosovares, pour l'instauration de la sécurité et de l'état de droit, et surtout pour le rapprochement des différentes communautés du Kosovo et, au-delà, pour le règlement définitif de son statut.

Enfin, il invite de nouveau les dirigeants de la Serbie et du Kosovo, de même que les leaders serbes du nord du Kosovo, à maintenir le dialogue et à continuer de collaborer avec tous les partenaires en vue du règlement des questions en suspens.

M. Churkin (Fédération de Russie) (parle en russe) : Nous remercions M. Zarif d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2012/275) sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić. Nous partageons son analyse. Nous avons écouté attentivement la déclaration de M. Hoxhaj.

La position de la Russie consistant à ne pas reconnaître la déclaration d'indépendance du Kosovo demeure inchangée. La résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur et contraignante pour toutes les parties en tant que fondement juridique international du règlement de la question du Kosovo et de la sécurité dans la zone. Les entités internationales présentes dans la zone doivent agir sur la base de la neutralité vis-à-vis du statut. Toute question relative à la stabilité et à la sécurité au Kosovo doit être traitée conformément aux normes du droit international et aux décisions fondamentales de l'ONU.

Il faut empêcher que les autorités kosovares tentent de prendre par la force le contrôle des municipalités serbes dans le nord du Kosovo. Comme l'ont démontré les événements survenus entre juillet et novembre 2011, ces tentatives peuvent sérieusement déstabiliser la situation. Le référendum sur la question de la légitimité des autorités albanaises du Kosovo, qui a eu lieu dans les municipalités serbes de la zone les 14 et 15 février, était l'expression du désespoir des autorités serbes face à l'absence de soutien de la part des organismes internationaux au Kosovo.

Nous continuons de penser que la MINUK, en se fondant sur le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, doit jouer un rôle actif en facilitant au maximum le processus conduisant à un règlement au Kosovo. À cet égard, nous nous félicitons des réunions sur la coordination de la sécurité, dont la tenue est facilitée par la MINUK, et des contacts directs pris par le chef de la MINUK pour que le dialogue reste ouvert au niveau local. Nous appelons la MINUK à s'acquitter de ses obligations relatives à la représentation extérieure du Kosovo dans les organisations et mécanismes internationaux.

Nous constatons que certains pays et organisations, ainsi que des Albanais du Kosovo, sont désireux de tirer largement parti de l'accord conclu dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous l'égide de l'Union européenne concernant la représentation du Kosovo au sein des organisations régionales des Balkans. En particulier, nous constatons l'utilisation croissante du nom « Kosovo » dans les documents de l'Union européenne, dans l'esprit des accords du 24 février. Il est également question de l'intention de Pristina d'ouvrir une mission auprès de l'OTAN à Bruxelles, répondant au nom de « Kosovo ». Nous estimons que, dans le but d'assurer la stabilité, il est essentiel de respecter strictement les paramètres dont les parties ont convenu, sans interprétation arbitraire.

De même, nous demandons à ce qu'une enquête complète et objective soit menée sur les crimes commis au Kosovo, y compris sur les preuves de trafic d'organes humains décrits par le Rapporteur spécial de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty. Nous sommes préoccupés par la lenteur de l'enquête conduite par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo sur les conclusions de M. Marty à propos du trafic d'organes humains au Kosovo. Il ressort directement de ces conclusions que les dirigeants actuels du Kosovo sont impliqués dans ces crimes. L'enquête doit être impartiale. Tous les responsables doivent répondre de leurs actes. En raison de ces préoccupations, nous souscrivons à la proposition serbe tendant à ce que l'enquête soit transférée à l'ONU.

La situation de la sécurité dans la zone reste tendue. On note encore un niveau élevé de criminalité à l'encontre des minorités nationales, y compris des actes de vandalisme de sanctuaires orthodoxes et des cambriolages de maisons de Serbes du Kosovo. La multiplication d'incidents liés au trafic d'armes, à la traite d'êtres humains et au trafic de drogue demeure un sérieux problème pour le Kosovo. La situation des personnes déplacées qui retournent au Kosovo, notamment des Serbes, n'est toujours pas satisfaisante. Il y a plusieurs raisons à cela, y compris le fait que les rapatriés craignent pour leur sécurité personnelle.

Plusieurs médias ont récemment diffusé des informations troublantes faisant état de contacts noués par les autorités kosovares avec des représentants de l'opposition syrienne en vue, notamment, de former des insurgés dans la zone. Cela irait à l'encontre des efforts entrepris par l'Envoyé spécial de l'ONU et de la

Ligue des États arabes, et que soutient la communauté internationale tout entière. Par ailleurs, transformer le Kosovo en un centre international de formation pour les insurgés de divers groupes armés pourrait être un facteur déstabilisateur grave au-delà même de la région des Balkans. Nous appelons les entités internationales agissant dans la région à freiner ce retour en arrière.

Les entités internationales doivent également se préoccuper de la protection des sanctuaires orthodoxes et des personnes de confession orthodoxe. Nous partageons les préoccupations des autorités serbes et de l'Église orthodoxe serbe à propos du transfert à la police kosovare par la Force de paix au Kosovo de la responsabilité de la sécurité des plus importants sites du patrimoine culturel et religieux serbe dans la zone, en dépit du fait que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la population albanaise du Kosovo reste fortement opposée aux mesures législatives visant à protéger les objets culturels et religieux serbes et à leur application. Un écart évident persiste entre les engagements pris par les autorités kosovares et leur mise en œuvre. De telles mesures pourraient donner lieu à des tensions supplémentaires au Kosovo.

M. Tarar (Pakistan) (parle en anglais) : Nous remercions M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, de son exposé. Nous saluons la présence au Conseil de M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Enver Hoxhaj.

Nous sommes ravis de constater que la situation générale au Kosovo est restée stable au cours des quatre derniers mois. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par le Représentant spécial pour réduire les tensions liées aux élections en Serbie. Nous trouvons cependant préoccupante la fragilité de la situation générale en matière de sécurité dans le nord du Kosovo.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo continue de jouer un rôle essentiel en assurant la stabilité au Kosovo. Tous les éléments de la présence internationale au Kosovo doivent faire preuve de neutralité dans l'exécution de leurs mandats respectifs.

Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue facilité par l'Union européenne qui, pendant la période considérée dans le rapport, a abouti à un accord sur la représentation et la coopération régionales. Les divergences quant à la mise en œuvre de l'accord doivent se régler par le dialogue. En outre, la mise en œuvre du protocole technique relatif à l'accord sur la gestion commune des points de passage permettrait de remédier à la situation dans le nord. Nous prenons également note des progrès réalisés en vue de la certification des diplômes universitaires.

Les deux parties doivent éviter toute action et tout discours incendiaires. À cet égard, la tenue d'un référendum dans le nord du Kosovo les 14 et 15 février a été un exercice contreproductif. De même, les autorités du Kosovo doivent assurer la sécurité de tous les secteurs de la société, y compris les minorités, et garantir la sûreté des sites culturels et religieux. Il faut également instaurer une meilleure coopération entre les parties afin de régler les cas de personnes disparues.

L'instauration d'une paix durable exige des dirigeants des deux parties qu'ils aient une vision et fassent preuve de flexibilité. C'est à eux qu'incombe la responsabilité de préparer leur public à faire les compromis nécessaires. Nous engageons instamment les parties à se lancer sur la voie du dialogue et de l'engagement dans l'optique d'une paix durable au Kosovo et dans la région.

M. Loulichki (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements à M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pour sa présentation du dernier rapport du Secrétaire général (S/2012/275) et des récents développements concernant la question du Kosovo.

Le Maroc regrette que, durant la période couverte par le rapport du Secrétaire général, la situation sécuritaire au Kosovo ne se soit pas améliorée, mais bien au contraire, elle a connu une régression par rapport à la période précédente, faisant courir à la région des Balkans des risques de déstabilisation. Des foyers de tensions persistent en effet dans la partie nord du Kosovo, malgré les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et d'autres missions présentes sur le terrain telles que la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, en vue d'apaiser les tensions et d'éviter l'escalade de la violence entre les communautés. Cette situation n'est hélas pas de nature à rapprocher les deux parties ou à les aider à concilier leurs positions sur les nombreuses questions fondamentales qui restent en suspens et qui concernent aussi bien le présent que l'avenir des deux pays.

Sur le plan politique, nous saluons les perspectives réelles d'amélioration des relations entre l'Union européenne d'une part, et la Serbie et le Kosovo d'autre part. Et nous prenons note du fait que les deux parties se sont mises d'accord, sous les auspices de l'Union européenne, sur la coopération et la représentation régionales du Kosovo. Ceci démontre bien que la collaboration entre la Serbie et le Kosovo est possible, même sur des questions sensibles, lorsque la volonté politique existe. Il en est de même de la conclusion d'un protocole technique pour la mise en application de l'accord sur la gestion intégrée des points de passage par les forces serbes et kosovares, et dont l'objectif est d'assurer un meilleur contrôle et une meilleure sécurité pour tous.

Cet aspect humain est fondamental et devrait amener les deux parties à éviter la rhétorique et à empêcher tout acte visant à porter atteinte à l'intégrité, la sûreté et la sécurité des personnes physiques. Dans ce cadre, nous nous félicitons du travail accompli par la MINUK qui a contribué à l'arrestation des responsables du crime organisé en vue de les remettre aux autorités judiciaires compétentes. Par contre, nous demeurons préoccupés par les allégations de trafic d'organes humains et nous demeurons convaincus de l'importance de faire toute la lumière au sujet de ces graves allégations.

La tension qui caractérise la situation entre les communautés vivant au Kosovo risque de dégénérer si les deux parties ne s'engagent pas résolument à maintenir le dialogue et à travailler ensemble en vue de renforcer la confiance et les intérêts mutuels à travers la mise en œuvre des paramètres fixés par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, pour sa présentation du rapport (S/2012/275) sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous saluons le retour du Ministre des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, au Conseil, et le remercions pour sa déclaration. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Hoxhaj, et le remercions également pour sa déclaration.

L'Afrique du Sud réitère sa position, à savoir que la résolution 1244 (1999) reste en vigueur et constitue la base du règlement de la question du Kosovo. Il incombe donc à la présence internationale au Kosovo, dont la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, de maintenir sa neutralité dans l'exécution de ses mandats, conformément aux décisions antérieures du Conseil.

Ma délégation demeure favorable au processus de dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina, tel que prescrit par l'Assemblée générale. Nous avons pris note des accords conclus récemment à Bruxelles – le 24 février – sur la représentation et la coopération régionales du Kosovo, ainsi que de l'accord relatif à la gestion intégrée des frontières, conclu en décembre 2011. L'Afrique du Sud encourage toutes les parties à maintenir ce dialogue afin de parvenir à des accords sur toutes les questions en suspens.

Bien que la situation ait parfois évolué de manière positive, des tensions persistent entre les deux camps. Nous appelons toutes les parties à faire un usage régulier des contacts directs afin d'établir un climat de confiance qui leur permettra de régler les questions en suspens et litigieuses.

Nous saluons et félicitons le rôle de médiation de la MINUK dans la facilitation d'une solution des problèmes liés aux élections présidentielle, législatives et locales qui se sont déroulées le 6 mai en Serbie. Les arrestations arbitraires effectuées par les deux parties constituent des actes de provocation visant à provoquer une instabilité qui menacera toute volonté politique de s'engager dans un dialogue constructif. Toutes les parties doivent se retenir de prendre des mesures inutiles qui risquent de saper la confiance fragile entre les deux parties. La violence et l'emploi excessif de la force ne feront qu'annuler les gains réalisés par les parties dans le processus de dialogue, ce qui finira par rendre la réconciliation plus difficile à réaliser.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par les parties concernant la question des personnes disparues. Nous sommes convaincus que l'aide du Comité international de la Croix-Rouge nous permettra de bien avancer sur cette question. Il est regrettable que les progrès réalisés sur la question des retours volontaires semblent avoir été lents par rapport à ce qu'ils avaient été les années précédentes. Il incombe aux deux parties d'encourager les retours en garantissant la sécurité sur le terrain. À cet égard, ma délégation exhorte toutes les parties à faire montre d'un esprit de coopération et de flexibilité dans la recherche de solutions à cette question en suspens d'une importance cruciale. Les

négociations restent le seul moyen de parvenir à un règlement durable qui satisfasse toutes les parties.

Ma délégation continue d'être préoccupée par la résistance à certaines mesures législatives visant à protéger les sites religieux et culturels au Kosovo. Nous savons que ces sites sont en danger, et nous demandons à Pristina de renforcer les mesures de sécurité en place pour les protéger. Nous apprécions le fait que les autorités du Kosovo aient exprimé leur volonté de prendre les mesures de sécurité nécessaires en la matière. Les annonces publiques de réconciliation faites par les dirigeants des deux parties sont de bon augure et constituent des contributions positives dans ce sens.

S'agissant des allégations de trafic d'organes humains, nous réitérons notre position sur la nécessité d'ouvrir une enquête crédible, approfondie, impartiale et indépendante.

En conclusion, l'Afrique du Sud engage encore une fois toutes les parties à s'abstenir de toute action susceptible de réduire à néant les acquis réalisés grâce au processus de dialogue. C'est pourquoi nous appelons les parties à faire preuve de flexibilité et à renforcer leur engagement en faveur du règlement des questions en suspens et de la réconciliation. Je tiens à dire que l'Afrique du Sud apprécie et appuie le rôle de la MINUK, sous la direction compétente de M. Farid Zarif, dans la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999).

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, pour sa présentation détaillée des événements récents et des progrès réalisés dans l'exécution du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je salue également le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et le Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Enver Hoxhaj, et leur souhaite la bienvenue.

La Colombie reconnaît et appuie le rôle important de la MINUK, et nous considérons que, en définissant ses priorités, elle doit continuer à promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région au travers de la coopération avec les parties concernées et les organismes régionaux et internationaux.

La Colombie est d'avis que la perspective régionale joue un rôle déterminant dans le règlement des différends. C'est pourquoi nous attachons une grande valeur à la gestion de l'Union européenne visant à rapprocher Belgrade et Pristina, ainsi qu'à la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il est encourageant de constater les progrès réalisés par la Serbie et le Kosovo dans leur processus respectif d'intégration européenne. En mars, l'Union européenne a voté, par exemple, pour accorder le statut de pays candidat à la Serbie, ce dont nous la félicitons, et, pendant ce même mois, le Commissaire de l'Union européenne chargé de l'élargissement a lancé une étude de faisabilité en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo. Il s'agit selon moi d'une mesure très positive.

Afin de progresser vers une solution pacifique, il convient de travailler sur la base des accords conclus. Les bases qui peuvent permettre de faire progresser la direction et la détermination politique des parties existent. C'est pourquoi nous sommes préoccupés de ce que, pour différentes raisons, les heurts sur le terrain continuent de présenter des risques et d'attenter à la poursuite du processus vers la réconciliation. Nous exhortons donc à nouveau les parties à adopter des mesures pour réduire les motifs de tension et éviter des situations telles que les arrestations arbitraires, la passivité face à l'intolérance et toute rhétorique belliqueuse. Nous qualifions de positif le fait que durant le processus électoral serbe du 6 mai dernier, le Gouvernement de Belgrade est resté en consultation avec la MINUK au sujet de l'organisation des élections locales au Kosovo et qu'il a tenu compte de son avis et de ses recommandations.

Le rapport dont nous sommes saisis constate une baisse du nombre des retours volontaires au Kosovo, qui s'explique par le manque de terrains disponibles pour les rapatriés et le nombre insuffisant de logements construits. Néanmoins, il y a lieu de souligner l'appui qu'apportent le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ses partenaires et les États donateurs au difficile travail que constitue l'aide aux retours volontaires, y compris les tâches de regroupement des personnes déplacées, et les activités de mobilisation et d'information.

S'agissant des allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, Dick Marty, sur le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains, nous prenons acte du travail réalisé par le Procureur principal de l'Équipe spéciale d'investigation de la Mission État de droit

menée par l'Union européenne au Kosovo, M. John Clint Williamson. Nous espérons que les récents échanges et visites permettront de mener rapidement à bien ces enquêtes.

Enfin, la Colombie ne voit pas sans optimisme les progrès du dialogue mené à Bruxelles, telle la conclusion du protocole technique relatif à l'accord préalable sur la gestion commune des points de passage aux frontières, dont le but est de rétablir la pleine liberté de circulation dans le nord. Un autre fait digne d'attention est la conclusion de l'accord entre Belgrade et Pristina sur la représentation et la coopération régionales du Kosovo, avec la facilitation de l'Union européenne. Néanmoins, il subsiste des divergences entre les parties sur certains aspects de son interprétation. Nous invitons les parties à persister sur la voie du dialogue et à asseoir solidement les bases définitives de la coexistence pacifique, de bon voisinage, qui est conforme aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens pour commencer à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, de son exposé d'aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue au Conseil au Ministre kosovar des affaires étrangères, M. Enver Hoxhaj, et au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić.

Le Royaume-Uni sait gré au Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2012/275). Sur le plan politique, la période à l'examen a été caractérisée par des progrès constants. Le nombre de pays reconnaissant le Kosovo continue d'augmenter. Nous avons assisté à la fois au lancement de l'étude de faisabilité de l'Union européenne sur le Kosovo et à l'annonce de l'octroi à la Serbie du statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne. La participation de Belgrade et de Pristina au dialogue facilité par l'Union européenne a été un facteur essentiel de progrès pour les deux pays. Je me félicite des nouvelles expressions d'attachement au dialogue que nous venons d'entendre de la part des Ministres des affaires étrangères du Kosovo et de la Serbie.

Ce dialogue a permis un certain nombre d'accords sur des questions pratiques, ce dont le Royaume-Uni se félicite. Néanmoins, nous sommes préoccupés par le fait que Belgrade n'a pas encore signé le protocole relatif à la gestion intégrée des frontières. Nous exhortons également les deux gouvernements à appliquer l'accord de facilitation de la coopération régionale et à accepter la décision du pays hôte des sessions internationales relativement à la note de bas de page. Il est absolument essentiel que cet accord soit appliqué pour permettre aux pays des Balkans occidentaux de travailler de concert au règlement des problèmes que connaît la région.

Nous encourageons le Kosovo à prendre les devants pour ce qui est de l'étude de faisabilité en vue d'un accord avec l'Union européenne. C'est une occasion précieuse de se concentrer sur les réformes importantes nécessaires, en particulier dans le secteur économique, et qui joueront un rôle décisif dans le développement du Kosovo et la promotion des échanges commerciaux. Nous nous félicitons de l'inauguration du Conseil national chargé de la lutte contre la corruption, que nous espérons voir bénéficier dans son mandat de tout l'appui nécessaire. Le Gouvernement kosovar doit également prendre en charge les réformes menées dans les domaines judiciaire, de l'état de droit et des capacités administratives. Faire progresser ces initiatives grâce à l'utilisation des outils mis à disposition par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) serait extrêmement bénéfique au Kosovo.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général face aux tensions croissantes qui se font jour à l'approche des élections serbes. Nous avons assisté à une série d'arrestations et d'incidents regrettables sur le terrain, accompagnés de propos peu constructifs de la part des deux parties. Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial, M. Zarif, auprès du Gouvernement de Belgrade, afin qu'il accepte de ne tenir ou de n'entériner aucune élection locale au Kosovo. Le Royaume-Uni se félicite du déroulement pacifique des élections présidentielle et législatives serbes du 6 mai au Kosovo, organisées pour les détenteurs de la double nationalité. Nous savons gré au Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Zannier, ainsi qu'à son organisation de leur patience et du rôle décisif qu'ils ont joué. Nous sommes favorables au maintien de leur rôle sur le terrain pour le deuxième tour des élections, le 20 mai. L'accord de l'OSCE a montré de quelle manière Belgrade et Pristina pouvaient travailler de manière constructive, ensemble et avec la communauté internationale, afin de protéger les droits de leurs ressortissants dotés de la double nationalité.

La fin prochaine de l'indépendance supervisée sera à marquer d'une pierre blanche pour le Kosovo. Celui-ci doit absolument profiter de ce moment

historique pour démontrer qu'il reste attaché à la mise en œuvre intégrale du plan de règlement global, y compris les aspects concernant le respect de la culture des minorités et de leurs droits. Cela s'applique en particulier à la communauté serbe kosovare du nord. C'est au Gouvernement kosovar qu'il revient maintenant de s'engager concrètement dans ce domaine, en permettant à tous ses concitoyens de bénéficier de l'état de droit, d'une éducation et d'un emploi.

La liberté de circulation reste problématique dans le nord. Nous nous félicitons des progrès réalisés concernant l'ouverture des postes frontière 1 et 31, mais l'essentiel de la circulation continue de se faire par les voies de contournement illégales aux frontières. Il faut faire des efforts pour fermer ces points de passage. J'engage tous ceux qui exercent une influence dans le nord du Kosovo, y compris le Gouvernement serbe, à s'attacher à prévenir la violence et à fournir un appui en tout temps à la Force internationale de sécurité au Kosovo et à EULEX dans l'exercice de leur mandat légitime de maintien de la sécurité et de la liberté de circulation.

Nous nous félicitons du travail approfondi que réalise l'Équipe spéciale d'investigation d'EULEX chargée d'enquêter sur les allégations figurant dans le rapport Marty. Des allégations graves ont été faites, et toute enquête sera inévitablement longue et complexe. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit approprié ou justifié de parler de la lenteur des enquêtes. Nous exhortons le Gouvernement kosovar à maintenir sa coopération avec l'équipe d'enquête. Nous prenons également note avec satisfaction de la loi adoptée récemment par le Parlement albanais autorisant l'Équipe spéciale à mener des enquêtes de manière autonome sur le territoire albanais.

Pour terminer, le Royaume-Uni continue d'appuyer les progrès irréversibles faits par le Kosovo et la Serbie vers l'intégration à l'Union européenne. Nous les exhortons tous deux à tirer le meilleur parti des occasions que leur a données cette année l'Union européenne de suivre leur voie respective à cette fin. Nous comptons également sur Belgrade et Pristina pour continuer de participer de manière constructive au dialogue facilité par l'Union européenne, qui donne latitude aux deux gouvernements de proposer des solutions originales pour développer leurs relations.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, S. E. M. Enver Hoxhaj, et au Ministre des affaires étrangères de Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić. Je tiens également à remercier M. Zarif de son exposé détaillé.

Les derniers mois ont été le théâtre d'événements importants sur le plan politique au Kosovo. J'axerai mon intervention sur quatre questions : les élections, les perspectives d'intégration de la Serbie et du Kosovo à l'Union européenne, la situation en matière de sécurité et les bons résultats de l'Équipe spéciale d'investigation de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

Concernant, premièrement, les élections, l'Allemagne est très heureuse de voir que les élections serbes, y compris le scrutin organisé au Kosovo, se sont déroulées dans le calme et en bon ordre. Il s'agit d'un succès pour les deux parties. Aucune des parties concernées n'a utilisé les élections pour attiser les tensions. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont joué un rôle capital à cet égard. Grâce à l'appui qu'elles ont apporté aux citoyens serbes du Kosovo dans le cadre du processus électoral, elles ont sensiblement contribué à créer un climat paisible, en particulier dans le nord du Kosovo. Les accords entre l'OSCE, le Kosovo et la Serbie concernant le rôle de l'OSCE dans l'organisation des élections sont une preuve tangible de l'approche constructive et souple adoptée par toutes les parties concernées. Le Ministre allemand des affaires étrangères s'est lui-même résolument et activement engagé dans ce processus.

Les autorités kosovares ont clairement démontré qu'elles prenaient au sérieux la protection des minorités ethniques au Kosovo. Nous saluons le rôle joué par tous les acteurs internationaux et locaux, notamment EULEX et la Force de paix au Kosovo (KFOR), pour assurer la sécurité. Ils ont contribué de manière importante au maintien d'un climat de sécurité au Kosovo. Début mai, la force de réserve germano-autrichienne a été déployée pour la deuxième fois en un an afin de parer à d'éventuelles tensions pendant les élections. Nous exhortons toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts et à tout mettre en œuvre pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incidents au cours du second tour de l'élection présidentielle serbe qui se tiendra prochainement.

Ma deuxième remarque concerne les perspectives européennes de la Serbie et du Kosovo. L'Allemagne

appuie pleinement la position pro-européenne adoptée par la Serbie. Lors des dernières élections parlementaires serbes, 75 % des électeurs ont exprimé leur adhésion à cette position en votant pour les partis qui prônent la poursuite du rapprochement avec l'Union européenne. Il s'agit d'un signal positif pour la Serbie, la région et l'Europe dans son ensemble. Nous espérons que le nouveau Gouvernement continuera dans cette voie.

Dans ce contexte, il est déplorable que la mise en œuvre des accords intervenus en février dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne accuse toujours du retard. La mise en œuvre intégrale et durable des accords déjà conclus doit être l'une des grandes priorités pour les mois à venir. Nous saluons les progrès accomplis au cours de la période considérée en ce qui concerne la question des personnes portées disparues, progrès qui n'auraient pas été possibles sans l'appui direct de la MINUK. Cependant, de nouvelles avancées doivent être réalisées sans tarder.

Ma troisième remarque porte sur la situation actuelle en matière de sécurité. Malgré le bon déroulement des élections jusqu'à présent, la situation qui règne dans le nord du Kosovo nous préoccupe vivement. La situation est restée calme grâce à la présence internationale et à la bonne volonté des autorités locales et nationales. Cependant, les tensions sous-jacentes n'ont pas été réglées. Les membres du Conseil ont condamné à maintes reprises les actes de violence perpétrés par les deux parties. Au cours des derniers mois, plusieurs incidents violents, déplorables mais heureusement isolés, se sont produits. Nous condamnons en particulier, dans les termes les plus vifs, l'attentat perpétré le 16 mars contre l'ambassade de l'ex-République yougoslave de Macédoine à Pristina.

Je voudrais rappeler que face à ces récentes tensions, la KFOR et EULEX ont agi et continuent d'agir conformément à leur mandat, dans le cadre du principe de neutralité vis-à-vis du statut du Kosovo, afin de garantir et de préserver un climat sûr, y compris la liberté de mouvement, et de faire respecter l'état de droit.

Ma quatrième remarque concerne les allégations contenues dans le rapport dit rapport Marty. Je voudrais de nouveau souligner que l'objectif principal de l'Allemagne est qu'une enquête approfondie et indépendante soit menée sur ces allégations. C'est pourquoi nous saluons les nouveaux progrès accomplis le mois dernier par l'Équipe spéciale d'investigation créée par EULEX. Nous attendons avec intérêt de nouvelles informations mises à jour dans les prochains rapports de la MINUK.

L'enquête est en bonne voie. L'Ambassadeur Williamson a continué de resserrer ses contacts avec les acteurs et les États concernés. Pristina, Belgrade et Tirana continuent de coopérer pleinement aux enquêtes que mène l'Équipe spéciale. L'Allemagne se félicite tout particulièrement que le Parlement albanais ait adopté, la semaine dernière, une nouvelle loi sur la coopération avec l'Équipe spéciale. Cela prouve que celle-ci peut compter sur la coopération des États concernés dans le cadre de l'enquête.

Pour terminer, je voudrais une nouvelle fois remercier la MINUK pour son action et saluer le dévouement et le travail de son personnel. L'Allemagne continuera d'accorder une grande attention à l'évolution de la situation au Kosovo. Nous continuerons en outre de promouvoir l'avenir européen commun de la Serbie et du Kosovo.

M. Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé détaillé sur la situation au Kosovo et sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je tiens également à remercier M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, de sa déclaration dans laquelle il a présenté la position de son pays sur la situation au Kosovo. Nous avons également suivi avec beaucoup d'attention la déclaration de M. Enver Hoxhaj.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/275) pour le trimestre prenant fin le 15 avril décrit en détail la situation sur le terrain au Kosovo. Nous voudrions féliciter la Serbie d'avoir obtenu le statut de pays candidat à l'Union européenne en mars de cette année. Nous prenons également note du fait qu'à la fin de mars, l'Union européenne a lancé une étude de faisabilité en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. Ces événements politiques, qui résultent des progrès tangibles enregistrés au cours du dialogue entre Belgrade et Pristina, facilité par l'Union européenne, sont les plus positifs survenus au cours de la période considérée.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'en février, les parties sont parvenues à un accord sur la

représentation et la coopération régionales du Kosovo lors du dialogue organisé sous l'égide de l'Union européenne. Nous espérons que les divergences concernant l'application de la note de bas de page ayant trait au statut du Kosovo et l'incompatibilité de points de vues à ce sujet seront bientôt réglées d'un commun accord et en bonne intelligence. Nous nous félicitons également de la signature par les parties d'un protocole technique au volet opérationnel de l'accord relatif à la gestion commune des points de passage.

Nous sommes très préoccupés par les conditions générales de sécurité au Kosovo, qui ont été caractérisées par des tensions politiques et des incidents criminels, dont un attentat contre une ambassade à Pristina. En outre, la criminalité touchant les communautés minoritaires a augmenté par rapport à la même période, l'année précédente. Ces actes criminels, notamment le vandalisme d'églises orthodoxes serbes et de biens individuels, ont de graves répercussions sur les relations intercommunautaires au Kosovo. À cet égard, nous estimons qu'il faut prendre en compte les préoccupations exprimées par l'Église orthodoxe serbe concernant le transfert de la responsabilité de la sécurité du monastère de Dević.

Nous exhortons la MINUK à continuer de faire de la protection efficace du patrimoine culturel et religieux serbe au Kosovo une de ses priorités, surtout compte tenu du fait que dans l'ensemble, la population albanaise du Kosovo reste fortement opposée aux mesures législatives visant à protéger les sites culturels et religieux serbes et à leur application, et qu'un écart persiste entre les engagements pris par les autorités kosovares dans ce domaine et leur mise en œuvre.

En matière d'état de droit, la MINUK doit continuer de procéder à la certification de documents civils et de faciliter les relations des autorités kosovares avec INTERPOL et d'autres organisations. La MINUK doit également demeurer active sur la question des personnes portées disparues et en ce qui concerne d'autres mesures de confiance entre les communautés. Nous saluons également l'adoption par le Parlement albanais d'une loi destinée à faciliter la coopération avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, en particulier l'accord relatif à l'Équipe spéciale d'investigation dirigée par M. Williamson, qui permettra à celle-ci de s'acquitter pleinement de son mandat.

Pour terminer, nous encourageons la MINUK à continuer de s'acquitter de son mandat en appliquant le principe de neutralité vis-à-vis du statut du Kosovo, dans le strict respect de la résolution 1244 (1999) et des autres décisions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela nous aidera à concrétiser l'espoir exprimé par le Secrétaire général que les tensions et les heurts qui règnent depuis l'année dernière s'atténueront progressivement et que la dynamique positive du dialogue se renforcera. À cette fin, les dirigeants politiques des deux parties doivent s'acquitter de leurs responsabilités de manière à apaiser les tensions et à promouvoir un climat favorable au dialogue et à la compréhension mutuelle.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé. Je salue la présence de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, à la présente séance. J'ai écouté attentivement la déclaration de M. Hoxhaj du Kosovo.

Bien que la situation actuelle au Kosovo soit globalement stable, elle demeure néanmoins fragile et précaire. Nous sommes préoccupés par les relations tendues entre les communautés ethniques au Kosovo et en particulier dans le nord du Kosovo. Nous espérons que les parties concernées feront preuve de prudence et régleront leurs différends par le dialogue, en s'abstenant de toute action susceptible de compliquer davantage la situation ou d'exacerber les tensions. La Chine a toujours argué que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie devaient être pleinement respectées.

S'agissant de la question du Kosovo, un plan de règlement acceptable par tous devrait être conclu selon le cadre défini par la résolution 1244 (1999) et grâce au dialogue et à la négociation entre les parties concernées. Récemment, plusieurs cycles de dialogue ont été menés entre Belgrade et Pristina et de nets progrès ont été réalisés sur certaines questions. Nous espérons que les parties concernées intensifieront leurs efforts et poursuivront le dialogue. Outre qu'il sert l'intérêt des parties concernées, ce dialogue concourt aussi au bien-être de la population. Il agit également en faveur de la paix et de la stabilité dans la région des Balkans et dans toute l'Europe.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a déployé des efforts inlassables pour promouvoir la paix et la stabilité régionales et le renforcement du dialogue. La Chine exprime sa satisfaction à cet égard. Nous sommes favorables à ce que la MINUK poursuive sa

mission conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Nous espérons que la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) resserreront leur coordination et joueront un rôle positif et constructif pour encourager le règlement des questions pertinentes.

La Chine exprime sa vive préoccupation face au trafic d'organes humains. Aucun acte qui viole les normes du droit international et du droit international humanitaire ne peut être toléré. L'émoi exprimé par la Serbie à cet égard est justifié. Nous sommes favorables à ce que l'ONU enquête sur toutes les affaires pertinentes.

M. Araud (France) : Je remercie le Représentant spécial, M. Farid Zarif, pour son exposé et les Ministres des affaires étrangères de la Serbie et du Kosovo pour leur présence parmi nous.

Lors de notre réunion en février dernier (voir S/PV.6713), je m'étais déclaré d'un optimisme prudent sur l'évolution de la situation au Kosovo. Ce sentiment a été conforté par deux développements intervenus depuis.

Premièrement, grâce à l'accord trouvé entre la Serbie, le Kosovo et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les électeurs binationaux serbes du Kosovo ont pu prendre pacifiquement part aux scrutins législatif et présidentiel serbes du 6 mai. Je remercie le Secrétaire général de l'OSCE, ses équipes ainsi que la présidence irlandaise en exercice de leurs efforts. Le déploiement préventif par l'OTAN d'un bataillon supplémentaire et la présence de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) auront permis de leur côté de maintenir un environnement sûr pendant cette période. Mais c'est surtout la retenue observée dans les déclarations et les actes à Belgrade et à Pristina que je salue. Nous espérons que cette attitude se maintiendra au-delà du 20 mai, date du second tour de l'élection présidentielle serbe que nous souhaitons aussi apaisé que le scrutin du 6 mai.

Deuxièmement, la Serbie et le Kosovo ont avancé sur la voie du rapprochement européen. L'octroi du statut de candidat à la Serbie et le lancement d'une étude de faisabilité en vue d'un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo sont des éléments tangibles des progrès accomplis. Le premier développement résulte des efforts déployés par les autorités serbes, notamment dans leur coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les réformes internes menées. L'octroi du statut est aussi un encouragement à les poursuivre. Le second développement confirme notre volonté de faire avancer le Kosovo vers l'Union européenne. Ces deux avancées ont été rendues possibles par les progrès du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Nous appelons les deux capitales à mettre en œuvre ensemble l'ensemble des accords déjà conclus et à reprendre ce dialogue dès que possible.

L'Union européenne renforce, par ailleurs, son engagement au Kosovo. La Mission EULEX est en voie de reconfiguration pour tenir compte des progrès des administrations kosovares et mieux s'adapter aux besoins du pays.

La France est attachée à l'existence d'un Kosovo souverain, stable, viable, pacifique, démocratique et multiethnique, ce qui passe par une solution durable à la question du nord du pays. Le plan Ahtisaari offre une base solide pour mettre en place une très large autonomie pour les Serbes au nord, consolider les droits des minorités dans l'ensemble du Kosovo et la protection de leur patrimoine religieux. Nous appuyons la décision de fermer le Bureau civil international et souhaitons qu'elle s'accompagne d'un engagement à appliquer toutes les dispositions du plan Ahtisaari.

Une présence internationale devra être maintenue sur le terrain tant que la situation en matière de sécurité l'exigera, particulièrement au nord, où la libre circulation des personnels d'EULEX et de la Force de paix au Kosovo (KFOR) doit être respectée par toutes les parties.

Nous prenons au sérieux les inquiétudes exprimées par le Secrétaire général sur le faible nombre de réfugiés choisissant de rentrer au Kosovo. Nous appelons les autorités kosovares à faire toute la lumière sur les actes délictuels et criminels, notamment ceux qui touchent les sites religieux et culturels serbes.

Ce rejet de l'impunité est aussi de la responsabilité de la communauté internationale pour les crimes les plus graves. Nous faisons confiance à l'Équipe spéciale d'investigation d'EULEX et au Procureur Williamson pour enquêter sur les allégations de disparitions et de trafic d'organes contenues dans le rapport du Conseil de l'Europe du sénateur Marty. Des moyens financiers, techniques et humains substantiels sont mobilisés pour mener une enquête efficace et impartiale.

L'engagement des autorités kosovares et des États voisins du Kosovo à coopérer avec le Procureur Williamson est une garantie supplémentaire. Nous saluons en particulier la décision prise par le Gouvernement albanais d'adopter une loi donnant à EULEX les mêmes pouvoirs que ceux octroyés au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, y compris la possibilité d'enregistrer un témoignage hors de la présence d'un magistrat ou d'un policier albanais.

Le rapport du Secrétaire général (S/2012/275) contient dans son annexe des informations sur le travail de cette équipe spéciale. Cet effort de communication doit se poursuivre afin que le Conseil de sécurité soit tenu informé, comme il en a fait la demande, dans le respect du secret de l'instruction et des règles élémentaires de confidentialité applicables.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer les Ministres des affaires étrangères Vuk Jeremić et Enver Hoxhaj, et à les remercier de leurs déclarations. Je remercie également le Représentant spécial Farid Zarif de son exposé détaillé.

Étant donné que dans leurs déclarations, les Ministres des affaires étrangères et le Représentant spécial ont évoqué en détail la situation, précaire mais stable, qui règne au Kosovo sur le plan de la sécurité, je vais axer ma déclaration sur trois aspects précis.

Premièrement, les autorités serbes et kosovares ont fait preuve d'une volonté de compromis pour faire en sorte que les Serbes du Kosovo votent aux élections parlementaires et présidentielle serbes avec l'aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à l'issue d'un processus qui a pris plusieurs mois pour être arrêté et approuvé définitivement. Leur disposition à coopérer doit être notée et saluée car ces élections auraient pu et peuvent encore avoir des conséquences négatives pour la sécurité et la stabilité dans certaines parties du Kosovo.

Nous demandons donc à Belgrade et à Pristina de continuer de coopérer pleinement avec l'OSCE et d'autres intervenants internationaux, et à toutes les parties d'éviter toute action ou déclaration susceptible d'accroître les tensions. L'OSCE doit être sincèrement applaudie pour son action dans ce processus. Nous nous félicitons également du rôle très positif joué par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) à cet égard.

En dépit de la décision de Belgrade de ne pas tenir d'élections locales au Kosovo, deux municipalités du nord du Kosovo ont néanmoins organisé un scrutin. Nous sommes très satisfaits de constater que les autorités serbes ont déclaré que les résultats de ces scrutins ne seront pas reconnus, et que les autorités kosovares ont fait preuve de retenue sur cette question.

Deuxièmement, il faut que les accords conclus sur différentes questions dans le cadre du dialogue Belgrade-Pristina soient appliqués de manière plus claire et plus concrète. Comme le Portugal et d'autres l'ont affirmé à de multiples reprises, ce dialogue est essentiel pour que des progrès soient accomplis entre la Serbie et le Kosovo dans des domaines touchant à la vie quotidienne de milliers de personnes. La communauté internationale et l'Union européenne, mais également – et surtout – les deux parties elles-mêmes ne doivent pas laisser cette dynamique s'essouffler. Nous appelons donc les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à s'entendre sur les aspects pratiques de la mise en œuvre des divers accords. Les progrès enregistrés dans ce domaine peuvent améliorer les relations entre la Serbie et le Kosovo et les perspectives européennes de chacun. Nous espérons que le dialogue reprendra intégralement ses droits après les élections serbes.

Troisièmement, le Portugal regrette profondément et condamne les tentatives, dont il est fait état, visant à endommager le patrimoine historique, culturel et religieux serbe au Kosovo. Il ne s'agit pas, comme certains pourraient être amenés à le croire, d'un problème mineur; il occupe une place importante dans la situation générale au Kosovo et peut transformer les tensions sous-jacentes en affrontements ouverts. Il incombe aux autorités kosovares de protéger ce patrimoine, et tous les efforts doivent être entrepris – avec l'appui des forces internationales, si nécessaire – pour le préserver, sachant que la responsabilité de sa sécurité est transférée à la police kosovare.

Enfin, qu'il me soit permis de parler brièvement du rapport sur les activités d'EULEX, en particulier en ce qui concerne l'activité de l'Équipe spéciale d'investigation. Par principe, nous avons toujours affirmé que l'opacité et l'impunité sont des obstacles à une paix durable. C'est pourquoi le Portugal salue les efforts déjà entrepris par EULEX, et se félicite des activités menées récemment par le Procureur principal et chef de l'Équipe spéciale d'investigation. Le Portugal prend note de la volonté de coopérer manifestée par tous les acteurs contactés jusqu'à

présent par le Procureur principal, notamment par le Gouvernement albanais, qui a pris des mesures positives en proposant de coopérer avec l'Équipe spéciale, le Procureur serbe chargé des crimes de guerre et le Procureur principal du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Portugal appuie le travail réalisé par l'Équipe spéciale et considère que c'est grâce à des enquêtes approfondies, transparentes et complètes que toute la lumière sera faite sur ces terribles allégations. C'est ce que nous devons tous souhaiter.

Le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne a été accordé à la Serbie au début de mars. Le Portugal est fier d'avoir joué un rôle de premier plan dans la promotion de cette décision, non seulement parce que nous pensons que la Serbie le mérite, mais aussi parce que c'est nécessaire pour la stabilité et la prospérité régionales que nous associons à l'intégration européenne. Nous espérons qu'il s'agit d'une avancée décisive vers l'intégration totale progressive des Balkans occidentaux dans l'Union européenne. Concernant le Kosovo, nous notons avec satisfaction le récent lancement par la Commission européenne d'une étude de faisabilité en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo, entamant ainsi une phase importante dans leurs relations.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Zarif, de son exposé. Je voudrais souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil aussi bien au Ministre des affaires étrangères, M. Hoxhaj, qu'au Ministre des affaires étrangères, M. Jeremić, et les remercier de nous avoir fait part de leurs points de vue.

Je voudrais aujourd'hui faire quatre observations importantes. Premièrement, les États-Unis se félicitent de la participation pacifique des binationaux du Kosovo aux élections présidentielle et parlementaires serbes le 6 mai. Nous espérons que le second tour prévu le 20 mai se déroulera également sans incident. La coordination du Kosovo et de la Serbie avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a permis aux binationaux d'exercer leur droit de vote sans empiéter sur la souveraineté du Kosovo, a démontré comment les deux pays peuvent collaborer efficacement avec la communauté internationale pour surmonter leurs divergences politiques.

À l'avenir, cette coopération fructueuse devrait servir de modèle pour de futures élections pacifiques et promouvoir le développement d'institutions démocratiques dans l'ensemble de la région. Nous espérons que les deux Gouvernements adopteront cette démarche pratique pour discuter des problèmes en suspens dans le nord du Kosovo au cours des prochains mois. Nous nous félicitons également que les autorités serbes aient déclaré illégitimes les élections locales dans le nord du Kosovo.

Deuxièmement, nous partageons l'espoir du Secrétaire général d'une « normalisation des relations » entre Pristina et Belgrade. Il est temps que ce problème de longue date prenne fin. Les États-Unis rejettent toujours toute action qui porterait atteinte à l'indépendance, à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale du Kosovo. L'appui constant du Gouvernement serbe aux structures parallèles illégales et à la présence de forces de sécurité serbes dans le nord du Kosovo demeure un obstacle aux progrès. Nous demandons à Belgrade de retirer immédiatement ses forces de sécurité du Kosovo, et appelons à la mise en œuvre de tous les accords conclus à ce jour par les parties dans le cadre du dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne.

Nous sommes préoccupés par les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'accord sur la représentation et la coopération régionales de l'Union européenne, et nous espérons que les deux Gouvernements profiteront de l'occasion pour participer pleinement aux forums régionaux. Nous tenons à féliciter la Serbie de son accession au statut de pays candidat à l'Union européenne, et le Kosovo pour l'étude de faisabilité en cours en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Les deux pays progressent bien sur la voie de l'intégration européenne.

Troisièmement, nous notons que, malheureusement, la liberté de mouvement à l'intérieur du Kosovo continue d'être entravée. Même si nous nous félicitons de savoir que les postes frontière 1 et 31 ont rouvert au cours de la période considérée, nous notons aussi que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) doit continuer de transporter les policiers et douaniers kosovars par voie aérienne jusqu'à ces postes frontière, pour la simple raison que les Serbes du nord du Kosovo refusent toujours d'accorder à EULEX une liberté de circulation pleine et sans condition. La Force de paix au Kosovo (KFOR) se voit aussi refuser une

liberté de mouvement pleine. Nous demandons à la Serbie de coopérer avec la KFOR et EULEX afin de rétablir une liberté de mouvement pleine pour tous, et de soutenir les efforts de la KFOR pour rétablir et maintenir un environnement sûr et sécurisé. Toutes les parties cherchant à promouvoir l'ordre public le long de la frontière doivent fournir un appui complet et sans entrave.

Enfin, les États-Unis prennent très au sérieux toutes les allégations de crimes graves commis dans la région, y compris en rapport avec le conflit de 1999. Nous nous félicitons de la coopération de l'Albanie dans le cadre de l'enquête menée actuellement par EULEX sur ces allégations, comme l'a montré l'adoption par le Parlement albanais d'une loi y relative la semaine dernière. Nous soulignons de nouveau notre plein appui à l'action d'EULEX et aux progrès accomplis par l'Équipe spéciale d'investigation, dirigée par M. Clint Williamson. Je tiens en outre à dire que toute tentative de politiser l'enquête ou de mener des activités redondantes ne rend nullement service aux victimes présumées et à leur famille, et risque de remettre en cause l'impartialité des décisions prises.

Les États-Unis sont solidaires de la communauté internationale dans notre attachement à une paix et une stabilité durables au Kosovo et dans toute la région des Balkans. Les progrès réalisés par le Kosovo sur la voie de l'élaboration d'un plan d'action en vue d'appliquer la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité n'est qu'un exemple de la façon dont ce pays prend au sérieux ses obligations d'État souverain et de membre responsable de la communauté internationale.

La facilitation au Kosovo par l'OSCE du vote aux élections présidentielle et législatives serbes le 6 mai, et au deuxième tour de l'élection présidentielle le 20 mai est encore un autre exemple de la manière dont les institutions internationales multilatérales promeuvent efficacement la paix, la stabilité et la réconciliation dans la région. Nous espérons voir la Serbie et le Kosovo continuer sur la voie de la pleine coopération et de l'intégration européenne et euro-atlantique.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), publié sous la cote S/2012/275. Je voudrais aussi saluer et remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa présentation détaillée du rapport.

Nous considérons que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle crucial pour ce qui est de garantir la stabilité et la neutralité au Kosovo et dans la région, et nous exprimons notre plein appui à la Mission, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, et l'encourageons à continuer de s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 1244 (1999).

Je voudrais faire quelques observations sur le rapport dont nous sommes saisis. Premièrement, nous nous félicitons des nouveaux progrès réalisés par Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne. Cependant, nous prenons très au sérieux les informations selon lesquelles les tensions et les heurts sur le terrain continuent de menacer la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région. Nous sommes préoccupés par la perception croissante à laquelle le rapport fait allusion, à savoir qu'il est de plus en plus difficile de trouver une solution définitive aux causes profondes du conflit. C'est pourquoi nous demandons aux parties de rechercher des solutions globales et durables conformément à la résolution 1244 (1999), pour régler notamment la question des futures élections au Kosovo, réduire la tension générale et favoriser les conditions propices à un dialogue constructif.

Deuxièmement, nous notons que la situation dans le nord du Kosovo reste extrêmement sensible à l'évolution de la situation politique entre Pristina et Belgrade. Nous espérons que le volet opérationnel de l'accord relatif à la gestion commune des points de passage se concrétisera, de même que la liberté de circulation.

S'agissant de la situation générale en matière de sécurité, nous sommes préoccupés par les incidents criminels qui affectent essentiellement les communautés minoritaires, sous la forme notamment d'intimidations, d'agressions, de vols, d'incendies volontaires, de vandalisme et de détérioration d'églises orthodoxes serbes et de biens individuels. Nous appuyons le travail accompli par la MINUK pour encourager les autorités du Kosovo à prendre des mesures préventives spécifiques pour tenter d'inverser cette dynamique. Nous exhortons Pristina et Belgrade à assumer la responsabilité de la réduction des tensions, et à continuer à user d'une rhétorique positive dans leurs communications.

Troisièmement, nous notons une baisse continue du nombre des retours volontaires au Kosovo. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le nombre total de retours durant le premier trimestre 2012 est inférieur d'environ 48 % à celui de la même période l'année précédente. C'est pourquoi nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une volonté politique et d'efforts plus fermes en vue d'inverser cette tendance.

Nous regrettons également la persistance de certaines résistances à l'application de mesures de protection des sites culturels et religieux serbes au Kosovo, et j'exhorte les autorités kosovares à redoubler d'efforts pour combler le fossé entre les engagements et les résultats dans ce domaine.

Quatrièmement, nous suivons avec attention les activités menées par l'Équipe spéciale d'enquête chargée de travailler sur les allégations relatives au traitement inhumain de personnes et au trafic d'organes humains au Kosovo. C'est à peine si le rapport du Secrétaire général aborde cette importante question. Nous nous félicitons de ce que l'Équipe spéciale d'enquête ait bénéficié à ce jour d'appui et de coopération. Néanmoins, il s'agit là d'une enquête complexe qui couvre plusieurs juridictions. Nous espérons que toutes les allégations feront l'objet d'enquêtes minutieuses et que les responsables seront traduits en justice. C'est pourquoi nous continuons de croire qu'il serait souhaitable de parvenir à un arrangement permettant à l'ONU de participer au processus d'examen de ces allégations.

Enfin, nous prenons note du rapport sur le travail de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. Nous jugeons important de consolider les efforts en faveur de l'instauration de l'état de droit au Kosovo. Un passage du rapport en particulier a appelé notre attention, à savoir l'annonce de la reconfiguration de la Mission au vu de l'évolution de la situation dans le domaine de l'état de droit. Bien qu'il soit indiqué que ces changements structurels ne modifieront pas sa mission, nous souhaiterions avoir davantage d'informations à ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Azerbaïdjan.

Je tiens d'abord à remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/275). Nous saluons la participation à la présente séance de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et le remercions, ainsi que M. Enver Hoxhaj, pour leurs déclarations.

La position adoptée par l'Azerbaïdjan à propos de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Serbie et de la non-reconnaissance de la déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo reste inchangée. La résolution 1244 (1999) reste la base internationale juridiquement contraignante du règlement de la question du Kosovo et du maintien de la sécurité dans cette région. La résolution énonce clairement les mesures à prendre en vue d'un règlement global dans le cadre d'un processus politique et au travers de négociations.

Il y a eu, au cours de la période considérée, une amélioration du dialogue entre Belgrade et Pristina, ainsi que des progrès sur la voie de l'intégration européenne. Nous saluons la décision prise par l'Union européenne d'accorder le statut de pays candidat à la Serbie, lequel était en suspens depuis 2009. Nous prenons note également que, lors du dialogue organisé sous l'égide de l'Union européenne, les parties sont parvenues à un accord sur la représentation et la coopération régionales du Kosovo, étant entendu que cette appellation ne préjuge en rien de la position relative au statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité ainsi qu'à l'avis consultatif (voir A/64/881) rendu par la Cour internationale de Justice le 22 juillet 2010.

En même temps, nous ne pouvons que dire notre vive préoccupation face à la montée des tensions et à la multiplication des incidents sur le terrain pendant la période à l'examen, ce qui continue de faire peser des dangers bien réels sur la paix et la stabilité. Nous notons les efforts visant à réduire les tensions et appelons l'ensemble des parties prenantes à régler leurs différends par des voies pacifiques.

Le rapport du Secrétaire général, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et d'autres présences internationales ont rappelé que le référendum public conduit par les municipalités septentrionales des Serbes du Kosovo en février n'a eu aucune conséquence juridique. Nous estimons donc qu'il en est de même de toutes les mesures unilatérales prises en dépit de la résolution 1244 (1999) et en violation de la perspective visant à parvenir à une solution fondée sur une entente mutuelle et un consensus.

La question des retours volontaires des personnes déplacées au Kosovo continue d'être préoccupante et exige des efforts redoublés. L'Azerbaïdjan souscrit à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une volonté politique et d'efforts plus fermes en vue d'inverser cette tendance continue à la baisse des retours volontaires.

La question des personnes disparues reste l'un des principaux obstacles aux efforts de réconciliation, et exige évidemment une meilleure coopération entre les parties, ainsi que l'engagement de la MINUK et des autres partenaires internationaux.

La protection et la restauration du patrimoine religieux et culturel doivent rester l'une des priorités de la MINUK. Nous déplorons tout acte de vandalisme contre des sites religieux et culturels et rappelons les obligations d'honorer les engagements pris par les parties concernées à cet égard.

Nous prenons note des informations selon lesquelles l'Équipe spéciale d'enquête et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo ont continué à travailler sur les allégations de traitement inhumain de personnes et de trafic d'organes humains. L'Azerbaïdjan attend avec intérêt une enquête objective, juste et transparente sur la question et croit que la vérité, une fois établie, servira les principes de la justice et de l'état de droit. En même temps, nous ne voyons toujours aucun obstacle susceptible d'empêcher que le processus soit renforcé par le Conseil de sécurité et ait à lui rendre des comptes.

En conclusion, je voudrais féliciter la MINUK, dirigée par le Représentant spécial, M. Zarif, pour ses efforts et pour le rôle important qu'elle joue dans le maintien de la paix et de la stabilité au Kosovo et dans l'ensemble de la région.

Je reprends à présent mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 20.